

 **Parce que  
Radio-Canada,  
c'est nous**

La négo en continu | n° 12  
14 avril 2022



# Le point

***L'employeur annule toutes les rencontres prévues. Puis se ravise.***

Depuis le début de ces négociations, nous nous sommes efforcés de rendre compte des travaux effectués à la table de la façon la plus transparente possible. La rédaction (appelons-la ainsi) s'est toujours fait un devoir de tempérer la colère et la frustration que peut légitimement provoquer au sein de notre comité de négociation la lenteur des pourparlers, voire l'absence complète d'une quelconque avancée à la table de négociation.

Message sans filtre de la part d'Hugo, de Damian, d'Isabelle, de Caroline, d'Étienne, d'Hélène et des deux Sophie : il y a quand même des limites à perdre notre temps devant un comité patronal qui, visiblement, semble incapable de travailler, de donner une quelconque réponse à quoi que ce soit, ou encore de respecter les engagements pris au fil des séances.

Avant d'aborder la toute dernière frasque du comité patronal de négociation et de la direction de Radio-Canada (à savoir, annuler toutes les rencontres de négociation des prochaines semaines, puis prétendre exactement le contraire le lendemain), rappelons certains faits :

- Après 38 séances de négociation, un seul élément substantiel a fait l'objet d'une entente : le projet pilote visant la décentralisation des relations de travail. Il s'agissait à l'origine d'une demande patronale, à laquelle notre comité de négociation y trouvait un intérêt dans la mesure où nous

pouvions augmenter les ressources mises à la disposition des délégué-es : du temps de libération pour préparer ces travaux et y participer avec les moyens nécessaires ;

- L'employeur a également démontré une ouverture à créer une soixantaine de postes permanents pour des employé-es temporaires selon des critères légèrement moins contraignants que ce qui existe présentement dans la convention collective ;
- Cependant, après avoir commencé la semaine dernière les discussions sur la stabilisation de la structure de postes (à savoir, diminuer dans la mesure du possible le nombre d'employé-es temporaires et contractuels assurant des besoins réguliers et récurrents), le comité patronal a soudainement mis le pied sur le frein. Concernant notre demande à l'effet de produire un plan d'effectifs, le comité patronal refuse dorénavant de nous confirmer s'il sera en mesure de le faire ou s'il souhaitera partager le résultat de ses réflexions avec nous ;
- L'employeur nous promet depuis l'automne dernier des données statistiques portant sur la gestion des effectifs à Radio-Canada : nombre d'heures, régulières ou supplémentaires, effectuées selon le statut et le titre d'emploi au cours des dernières années, statistiques d'invalidités, etc. Ces chiffres, a) n'ont pas été remis dans leur



Parce que  
**Radio-Canada,**  
c'est nous

totalité; b) sont en partie inexacts ou incomplets;  
c) démontrent néanmoins une diminution générale à la fois du nombre d'heures et du nombre global d'employé-es, que ceux-ci soient permanents ou temporaires; d) toutes ces réponses;

- Enfin, malgré le fait que le projet de négociation syndical ait été déposé dès la première séance, le 14 octobre dernier, et que des textes complets de convention collective aient été remis à la partie patronale en décembre dernier, cette dernière peine à clarifier ses demandes et, surtout, n'offre aucune réponse aux nombreuses solutions que nous avons mises de l'avant, des solutions qui pourraient bénéficier tant aux employé-es qu'à la Société Radio-Canada;
- La bonne réponse était d).



Parallèlement à tout ça, nous faisons également face:

- À une direction de Radio-Canada qui nous a littéralement laissés sur le trottoir la semaine dernière, lors de ce qui s'est avéré l'une des pires journées de pluie de l'année, alors que nous voulions distribuer muffins et café à notre monde. Les gestionnaires de Québec, notamment, qui avaient permis la tenue de ces activités à l'intérieur des immeubles comme c'est la coutume, se sont fait rabrouer par la direction et ont été contraints de revenir sur leurs engagements. Malgré tout, de Rouyn à Moncton, l'événement fut un succès : un grand merci de la part du comité de négociation qui a vu, encore une fois, la rencontre de négociation prévue cette même journée être annulée;
- À un employeur qui, dans certains services à Montréal, a eu la désobligeance de retirer les

affiches que nous avons posées sur nos propres babillards syndicaux prévus à la convention;

- À une société publique qui, malgré une entente visant la répartition équitable des surplus du régime de retraite, annonce candidement à ses employé-es coast to coast la semaine dernière que « la loi m'oblige à un congé de cotisation, elle m'autorise aussi à vous accorder le même congé, mais la réponse est non » [citation libre, NDLR]. Rappelons que l'employeur renie aujourd'hui cette entente qui, à sa signature en 2009, avait mis fin à un litige de 20 ans devant les tribunaux au sujet du partage des excédents d'actifs du régime de retraite. La cotisation au régime de retraite s'élève à 9 % du salaire pour chaque partie, employeur et salarié-e. Un congé de cotisation pour les employé-es se serait donc traduit par une augmentation de 9% de notre chèque de paye [insérer ici le commentaire de votre choix sur la situation inflationniste actuelle].

### La médiation

Depuis le début de ses travaux, notre comité de négociation a pris l'engagement envers les 2800 membres du STTRC-CSN de relater, en toute transparence, l'ensemble des éléments discutés en lien avec notre négociation.

Avec l'accord de notre comité de négociation, le président de notre syndicat, Pierre Tousignant, et notre conseillère syndicale qui agit comme porte-parole à la table, Sophie Fontaine, ont interpellé récemment différents membres de la direction de Radio-Canada quant aux difficultés rencontrées à la table de négociation. Toujours dans l'optique de surmonter celles-ci et en gardant en tête que les parties négociantes ont une obligation de négocier diligemment afin d'en arriver à une entente.

Considérant les difficultés rencontrées, la lenteur des travaux et l'intention des parties à conclure une entente à brève échéance, les parties ont convenu de demander une médiation préventive et volontaire dans le but de débloquer les négociations.

Ces échanges avec la haute direction nous ont permis de transmettre nos préoccupations quant au fonctionnement du comité patronal de négociation ainsi qu'à la nécessité que des mandats lui soient donnés pour répondre à nos demandes. Ces discussions nous ont aussi permis de comprendre que la partie patronale est campée sur ses positions uniquement parce que notre cahier de demandes serait trop ambitieux. Un prétexte qui nous est servi depuis le début de la négociation et qui laisse croire que nos demandes n'ont pas été analysées au mérite.

### **Annuler, puis dire le contraire**

Coup de théâtre lors du retour à la table lundi : le porte-parole patronal, Michel Marcoux, nous indique qu'en raison de la lenteur des travaux et de la demande de médiation à venir, il ne voit pas l'utilité de poursuivre les discussions d'ici à ce que le médiateur soit nommé, suspendant ainsi les nombreuses rencontres de négociation prévues au cours des prochaines semaines.

En après-midi, lors d'une rencontre justement prévue pour concrétiser la demande de médiation, c'est avec grand étonnement que Benoît Ladouceur, directeur des relations de travail, nous a affirmé ne pas être au courant d'une telle annonce et qu'à ses yeux, la négociation devait se poursuivre, malgré l'annonce du comité patronal le matin même.

C'est donc en catastrophe qu'une conférence téléphonique a été organisée mardi matin,

réunissant le porte-parole patronal Michel Marcoux, le directeur des relations de travail Benoît Ladouceur, Pierre Tousignant et Sophie Fontaine. Les représentants de l'employeur ont soutenu qu'il n'a jamais été question de suspendre les négociations – tout le contraire de ce que le comité patronal avait annoncé la veille. Néanmoins, l'important pour nous était de remettre les parties négociantes au travail. Ce qui fut fait mercredi matin, la séance de négociation annulée lundi pouvant à nouveau avoir lieu.

Afin de faciliter la reprise des travaux, nous avons ainsi soumis, en début de séance hier, une liste d'articles simples qui nécessitent correction par souci linguistique, par nécessité de cohésion générale ou en fonction des avancées législatives.

Précision : nous aurions préféré vous épargner ces fâcheuses difficultés rencontrées à la table de négociation. Notre intention n'est nullement de viser personnellement nos vis-à-vis, puisque nous n'avons pas les éléments nécessaires à une compréhension globale des problèmes de fonctionnement entre la direction de Radio-Canada et son comité de négociation, des mécanismes de transmission d'information et de mandats entre ceux-ci ou encore des différentes luttes de pouvoir qui pourraient exister au sein de Radio-Canada.

Mais nous, ce qu'on constate, c'est qu'après 38 rencontres de négociation, il n'y a pratiquement rien de réglé et la partie patronale ne semble pas avoir de mandats pour négocier.

Un seul message à la direction : réglez vos problèmes. Parce qu'ils sont en train de devenir les nôtres.